



Conseil économique et social

Distr. générale
4 décembre 2018
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixante-troisième session

11-22 mars 2019

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la vingt-troisième session
extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée
« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par Priests for Life, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

L'organisation Priests for Life est convaincue que des systèmes de protection sociale en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes et des filles sont nécessaires tout au long de la vie pour que la vie des femmes soit estimée et protégée. La proportion inégale de filles par rapport aux garçons à la naissance montre le manque de protection sociale subie par les filles avant la naissance, et elle est un signe de préférence masculine mortelle, qui n'a pas seulement pour résultat l'inégalité de genre, mais donne également naissance à une violence accrue à l'égard des femmes et des filles tout au long de leur vie.

Le Programme d'action de Beijing a appelé à l'élimination de la sélection prénatale en fonction du sexe du fœtus

L'organisation Priests for Life rappelle à la Commission de la condition de la femme qu'il y a vingt-quatre ans, le Programme d'action de Beijing considérait la sélection prénatale en fonction du sexe du fœtus comme une forme aiguë de discrimination et de violence à l'égard des filles, qui apparaît au tout début de leur vie et se poursuit à un rythme soutenu tout au long de leur vie. Le Programme d'action de Beijing a précisé que la sélection prénatale en fonction du sexe du fœtus était tant un acte de violence à l'égard des femmes et des filles qu'un acte de violence à l'égard de la petite fille qui n'est pas encore née. Par ailleurs, il a appelé les gouvernements à éliminer toutes les formes de discrimination à l'égard des filles ainsi que les causes fondamentales de la préférence accordée aux petits garçons. Il a reconnu que la discrimination à l'égard des filles et la préférence accordée aux garçons étaient néfastes et avaient pour conséquence des pratiques immorales, telles que la sélection prénatale en fonction du sexe du fœtus et l'infanticide féminin.

Les conséquences de l'incapacité à mettre un terme à la pratique mortelle de sélection prénatale en fonction du sexe du fœtus sont terribles pour les femmes et les filles, et donnent naissance à des besoins accrus de systèmes de protection sociale leur permettant de se protéger de la violence tout au long de leur vie.

Des recherches et des données provenant d'Inde et de Chine, les pays les plus touchés par la sélection prénatale en fonction du sexe du fœtus et par la représentation inégale des genres, montrent la conséquence perturbante du grand nombre de filles et de femmes disparues du fait d'avortements liés à la sélection prénatale : des cas de violence accrue à l'égard des femmes et filles survivantes. L'augmentation du nombre d'enlèvements, de viols, ainsi que du taux de trafic sexuel et de prostitution, de ventes de femmes aux fins du mariage et de mariages d'enfants se remarque dans les pays dont le nombre de filles et de garçons est inégal à la naissance, ce qui donne naissance à des difficultés sociales et économiques du fait du grand nombre de femmes et de filles disparues.

Si une action concertée n'est pas prise pour mettre un terme à la discrimination mortelle prénatale en fonction du sexe, il n'est pas seulement prévu que les disproportions de genre à la naissance se poursuivent, mais qu'elles se renforcent également, amplifiées par l'accès à des tests servant à déterminer le sexe du fœtus avant la naissance, ainsi qu'à des médicaments permettant l'auto-avortement quand le fœtus est de sexe féminin. Les démographes affirment dans « Missing Girls: A Globalizing Issue » que l'élimination systémique des filles avant la naissance est le symptôme le plus extrême de la sous-estimation contemporaine des femmes.

L'identification d'un fœtus féminin, suivie de l'avortement, est le début d'une violence pernicieuse fondée sur le genre, qui se perpétue tout au long de la vie d'une fille. Cette discrimination ne nie pas seulement le droit fondamental de millions de

filles à l'existence et n'affaiblit pas seulement véritablement l'autonomisation des femmes, mais sa prévalence continue est également un échec mondial à protéger les filles les plus vulnérables contre la forme la plus mortelle de discrimination — l'avortement quand le fœtus est de sexe féminin.

Le Programme d'action de Beijing a reconnu la sélection prénatale en fonction du sexe du fœtus comme une violence et une discrimination à l'égard des filles et des femmes, et a exhorté les gouvernements à le prévenir et à l'éliminer. En n'empêchant pas cet acte d'homicide sexiste, les gouvernements ne réussissent pas à offrir une protection sociale aux filles au début de leur vie, et cet échec a pour résultat la violence contre les femmes et les filles tout au long de leur vie, il entrave le développement social et économique, et compromet l'atteinte de l'objectif du Programme de développement durable à l'horizon 2030 de « ne laisser personne de côté ».

Preuve en Inde : l'avortement lié à la sélection en fonction du sexe mène à la violence fondée sur le genre

L'Inde est un exemple de la gravité de la sous-estimation des vies des filles et des conséquences de l'avortement lié à la sélection en fonction du sexe : une fille sur quatre ne dépasse pas la puberté ; il manque, au sein de la population, 63 millions de femmes, ce qui a créé un pays peuplé d'hommes et une représentation disproportionnée, avec 112 garçons pour 100 filles, et un taux accru de crimes contre les femmes. Les crimes enregistrés ont montré que les taux rapportés de viols de filles ont plus que doublé entre 2012 et 2016, et que plus de 40 pour cent des victimes féminines de viols étaient des enfants mineurs.

Le document de recherche ciblée, *Sex Ratios and Violence against Women: The Long Run Consequences of Sex Selection in India*, montre que cette représentation inégalitaire de la population génère de la violence à l'encontre des femmes en Inde, et révèle que la violence à l'égard des filles et des femmes s'est accrue à un tel rythme que cette violence est maintenant la catégorie de crimes qui évolue le plus rapidement. Les données récentes relatives aux crimes sexistes montrent que les États d'Inde comportant les plus grands déséquilibres en matière de représentation par genre à la naissance disposent des taux les plus élevés d'agression sexuelle contre des filles mineures.

Une préoccupation mondiale

La sélection prénatale en fonction du sexe du fœtus, conjointement avec la préférence accordée aux petits garçons, se limitent de moins en moins aux pays d'Asie ; elles se remarquent dans la représentation inégalitaire de plusieurs pays d'Europe de l'Est, notamment l'Azerbaïdjan, l'Arménie, la Géorgie, le Monténégro et l'Albanie, ainsi que parmi des groupes ethniques partout dans le monde, et leurs implications sociales et économiques graves influent sur la vie et le bien-être des femmes et des filles.

Des prévisions démographiques de « Missing Girls: A Globalizing Issue » révèlent que l'élimination systémique des filles avant leur naissance, ainsi que la représentation déséquilibrée des genres qui en est le résultat, se poursuivront, accompagnées de conséquences terribles, et que le nombre mondial de femmes disparues de 2010 à 2050 augmentera pendant vingt ans de plus avant de culminer à 150 millions de disparues en 2035.

Le document *Sex Imbalances at Birth: Current Trends, Consequences and Policy Implications*, publié par le Fonds des Nations Unies pour la population, affirme également que la situation des femmes et des filles est susceptible de se détériorer davantage dans certaines régions du monde dans les années à venir, et que les inégalités de représentation suivant le genre parmi les enfants auront un impact durable sur la dynamique des populations en Asie. Les projections montrent qu'en Chine et en Inde, les hommes seront déjà largement plus nombreux que les femmes en âge de se marier sur plus de deux générations. Les prévisions concernant le mariage sont également alarmantes, puisqu'elles suggèrent que le nombre d'hommes célibataires en âge de se marier après 2030 pourrait dépasser de 50 à 60 pour cent, pendant plusieurs dizaines d'années, le nombre de femmes non mariées dans les deux pays.

Les conséquences socioéconomiques prévues de ces tendances sont alarmantes, et comprennent des risques potentiels de violations accrues des droits de l'homme, telles que l'enlèvement, le trafic et la vente de femmes et de filles aux fins du mariage ou de l'exploitation sexuelle.

Conclusion

Les avertissements concernant l'impact de l'avortement lié à la sélection en fonction du sexe du fœtus et la représentation disproportionnée des genres à la naissance doivent être pris en compte. Si une action concertée n'est pas prise pour mettre un terme à la discrimination mortelle prénatale en fonction du sexe, il n'est pas seulement prévu que les disproportions de genre à la naissance se poursuivent, mais qu'elles se renforcent également, amplifiées par l'accès à des tests servant à déterminer le sexe du fœtus avant la naissance, ainsi qu'à des médicaments permettant l'auto-avortement quand le fœtus est de sexe féminin.

La protection sociale pour les filles et les femmes souffrant des conséquences de la sélection en fonction du sexe dans les régions où les hommes sont largement plus nombreux que les femmes devient de plus en plus urgente, puisque ces conséquences continueront de mener à des actes de violence accrue à l'égard des femmes et des filles, tandis que le monde s'efforce d'atteindre les objectifs de développement durable. Les progrès des femmes et des filles en matière d'éducation et de possibilités d'emploi sont susceptibles d'en être entravés, du fait de la menace croissante de violence pour les femmes et les filles dans les espaces publics et privés.

Il a été suggéré que le plaidoyer en faveur de l'accès non restreint à l'avortement avait entravé les progrès faits pour éliminer la sélection prénatale en fonction du sexe du fœtus et offrir une protection sociale aux filles avant la naissance.

L'organisation *Priests for Life* appelle la Commission de la condition de la femme à agir immédiatement pour mettre un terme à l'avortement lié à la sélection prénatale en fonction du sexe du fœtus, reconnu dans le Programme d'action de Beijing comme un acte immoral de violence et de discrimination à l'égard des femmes et des filles, qui débute le cycle de violence dont souffrent les femmes et les filles tout au long de leur vie.